



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 14 septembre 2022

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 14 septembre 2022, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2022
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2022
6. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 803 500 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2022
7. Transport Québec – Convention d'aide financière – Transport collectif en milieu rural – Autorisation de signature
8. Journées de la Culture – Rencontres Hydro-Québec – Octroi d'un contrat de gré à gré
9. Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans – Nominations de deux citoyens et d'un représentant de la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans
10. Valeur patrimoniale du camp de Félix-Leclerc – Octroi d'un contrat de gré à gré
11. Gestion des matières résiduelles – Collecte de cartons – Modifications à l'entente avec Matrec
12. Québec région gourmande – Mise à jour du Plan d'action et élaboration d'un plan de communication – Octroi d'un contrat
13. Destination Québec Cité - Renouvellement
14. Ministère de la Famille – Comité consultatif régional de la Capitale-Nationale - Nomination d'un représentant
15. Adoption des dépenses du mois d'août 2022
16. Correspondance
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de la réunion

### 2• Renonciation au délai d'avis de convocation

#### Résolution 2022-09-108

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer à l'avis de convocation pour la présente assemblée.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2022-09-109

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- De l'ajout du point 6.1 *Résolution d'adjudication d'un emprunt par billets – Règlement d'emprunt 2022-01* ;
- D'une modification au libellé du point 11. *Gestion des matières résiduelles – Collecte de cartons – Modifications à l'entente avec Matrec* est modifié par :  
11. *Gestion des matières résiduelles – Collecte de cartons – Demande de proposition de prix* ;

Le point 17. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

### 4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2022

#### Résolution 2022-09-110

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2022, tel que déposé.

### 5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2022

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2022.

### 6• Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 803 500 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2022

#### Résolution 2022-09-111

**Attendu que**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 803 500 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2022-01	1 803 500 \$

**Attendu qu'il y a lieu** de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Côté et **résolu unanimement** :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

1. les billets seront datés du 21 septembre 2022 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la préfète, Mme Lina Labbé et la greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>326 700 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>342 900 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>359 900 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>377 600 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>396 400 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

### 6.1 Résolution d'adjudication d'un emprunt par billets - Règlement d'emprunt 2022-01

**Résolution 2022-09-112**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	14 septembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 m
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 septembre 2022

**Attendu que** la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 septembre 2022, au montant de 1 803 500 \$ ;

**Attendu qu'à** la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - CAISSE DES JARDINS DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

326 700 \$	5,00000 %	2023
342 900 \$	5,00000 %	2024
359 900 \$	5,00000 %	2025
377 600 \$	5,00000 %	2026
396 400 \$	5,00000 %	2027



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,00000 %

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

326 700 \$	4,65000 %	2023
342 900 \$	4,65000 %	2024
359 900 \$	4,65000 %	2025
377 600 \$	4,65000 %	2026
396 400 \$	4,65000 %	2027

Prix : 98,91500 Coût réel : 5,03860 %

### 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

326 700 \$	5,26000 %	2023
342 900 \$	5,26000 %	2024
359 900 \$	5,26000 %	2025
377 600 \$	5,26000 %	2026
396 400 \$	5,26000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,26000 %

**Attendu que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS est la plus avantageuse ;

Il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Lapointe et **résolu unanimement** :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**Que** la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS pour son emprunt par billets en date du 21 septembre 2022 au montant de 1 803 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2022-01. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

## 7• Transport Québec – Convention d'aide financière – Transport collectif en milieu rural – Autorisation de signature

### Résolution 2022-09-113

**Attendu qu'**en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport ;

**Attendu que** le Programme d'aide au développement du transport collectif, ci-après le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 2 novembre 2021, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ci-après les « GES », associées au secteur du transport des personnes et, à cette fin, à accroître l'utilisation du transport collectif par l'amélioration des services, tant en milieu rural qu'urbain, et par la promotion



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

de l'utilisation de modes de transport autres que l'automobile, notamment pour les déplacements pendulaires ;

**Attendu que** le gouvernement du Québec a dévoilé le 17 avril 2018 la Politique de mobilité durable – 2030 : Transporter le Québec vers la mobilité, ci-après la PMD 2030, ainsi que le Plan d'action 2018-2023 ;

**Attendu que** l'article 46.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) prévoit notamment que le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques élabore et propose au gouvernement une politique-cadre sur les changements climatiques et qu'il en assume la mise en œuvre et en coordonne l'exécution ;

**Attendu que** le gouvernement du Québec a annoncé en novembre 2020 le Plan pour une économie verte 2030, ci-après le « PEV 2030 », à titre de politique-cadre sur les changements climatiques, ainsi que le Plan de mise en œuvre 2021-2026 ;

**Attendu qu'**une convention d'aide financière découle de l'application du Programme et que les versements qui y sont prévus sont financés en partie par le Fonds d'électrification et de changements climatiques dans le cadre de l'action 1.2.1.2 du plan de mise en œuvre du PEV 2030, laquelle vise à accroître l'offre de services de transport collectif ;

**Attendu que** le Programme comporte un volet II intitulé « Aide financière au transport collectif régional », ci-après le « Volet », qui vise à maintenir, à développer et à améliorer le transport collectif régional ;

**Attendu que** le Volet comporte deux sections, dont la section « Transport collectif en milieu rural » et que cette section comporte quatre sous-sections, dont la sous-section 2.2.1 intitulée « Organisation et exploitation de services de transport collectif », ci-après la « sous-section » ;

**Attendu que** la demande de la MRC de L'Île-d'Orléans a été retenue sous cette sous-section et que le Ministre accepte de verser à la MRC une aide financière pour lui permettre de maintenir et de développer l'offre de services de transport collectif sur son territoire ;

**Attendu qu'**il y a lieu de conclure une convention entre le Ministre des Transports et la MRC de L'Île-d'Orléans afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de désigner la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, pour signer la convention pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la sous-section « Organisation et exploitation de services de transport collectif » de la section « Transport collectif en milieu rural » du volet « Aide financière au transport collectif régional » du « Programme d'aide au développement du transport collectif » entre le Ministre des Transports et la MRC de L'Île-d'Orléans.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 8• Journées de la Culture – Rencontres Hydro-Québec – Octroi d'un contrat de gré à gré

#### Résolution 2022-09-114

**Considérant que** la MRC de L'Île-d'Orléans a été sélectionnée pour recevoir un financement annuel pour tenir des activités sur son territoire dans le cadre des Journées de la culture 2022 et 2023, via les Rencontres Hydro-Québec ;

**Considérant que** les membres du Regroupement des organismes culturels de l'Île d'Orléans (RÉCI) ont été invités à déposer un projet ;

**Considérant que** l'Espace patrimonial Félix-Leclerc a proposé un projet de l'artiste Flavie Dufour, lequel pouvait également être diffusé au Manoir Mauvide-Genest et à la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans ;

**Considérant qu'il** y aurait lieu de signer un contrat entre Mme Flavie Dufour et la MRC de L'Île-d'Orléans ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer le contrat de 1 335 \$ entre Mme Flavie Dufour et la MRC de L'Île-d'Orléans, en date du 5 août 2022, pour sept (7) prestations dans le cadre des Journées de la Culture.

### 9• Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans – Nominations de deux citoyens et d'un représentant de la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans

#### Résolution 2022-09-115

**Considérant que** le 11 mars 1970, le gouvernement du Québec désignait l'Île d'Orléans à titre d'arrondissement historique, désigné depuis sous le vocable de site patrimonial ;

**Considérant qu'en** décembre 2017, le ministère de la Culture et des Communications du Québec déposait le Plan de conservation (Plan) du site patrimonial de l'Île d'Orléans ;

**Considérant que** la mise en application des 239 orientations contenues à l'intérieur du Plan s'est avérée complexe et a suscité beaucoup d'insatisfaction chez les citoyens de l'Île d'Orléans ;

**Considérant** l'annonce par la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, en août 2019, de la mise en place de mesures d'assouplissement dans l'application du Plan ainsi que l'annonce de la création d'une Table de concertation (Table) ;

**Considérant que** ladite Table a débuté ses travaux au printemps 2020 et que ses membres ont été nommés pour une période de deux ans ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant qu'**après deux ans de travaux de la Table, il y a lieu de remplacer trois de ses membres ;

**Sur proposition** de M. Jean Côté, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mme Émilie Ste-Croix et M. Jacques Boivin pour représenter les citoyens ainsi que Mme Noémie Labbé, à titre de représentante de la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans, pour siéger à la Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

### 10• Valeur patrimoniale du camp de Félix-Leclerc – Octroi d'un contrat de gré à gré

#### Résolution 2022-09-116

**Considérant que** le camp de Félix Leclerc revêt un caractère historique et patrimonial important ;

**Considérant qu'**il y aurait lieu d'inscrire le camp de Félix Leclerc à l'inventaire des bâtiments patrimoniaux de l'Île d'Orléans ;

**Considérant qu'**une description historique et culturelle du lieu en lien avec le personnage de Félix Leclerc doit accompagner la demande d'inscription à l'inventaire ;

**Considérant** la proposition de Mme Jeanne Pleau pour la réalisation de ce mandat en date du 3 août 2022 ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un mandat à Mme Jeanne Pleau pour colliger la documentation historique et culturelle du camp de Félix Leclerc à l'Île d'Orléans, moyennant des honoraires de 1 449 \$ (plus les taxes applicables) à même l'entente de développement culturel ;
- D'autoriser la directrice générale à signer tout document afférent.

### 11• Gestion des matières résiduelles - Collecte de cartons - Demande de proposition de prix

#### Résolution 2022-09-117

**Considérant que** Matrec et la MRC ont signé un contrat en janvier 2018 pour la collecte commerciale du carton par chargement avant, lequel se termine en décembre 2022 ;

**Considérant qu'**il y aurait lieu d'améliorer le service de collecte commerciale de cartons en permettant également la collecte de matières recyclables dans le même bac et lors de la même collecte pour les commerces ;

**Considérant que** le contrat en vigueur pour la collecte des matières recyclables se terminera en janvier 2025 ;

**Considérant qu'**il y aurait lieu d'offrir la collecte de matières recyclables commerciales pêle-mêle par chargement avant pour la période de janvier 2023 à janvier 2025 ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyé** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC soit autorisée à demander une proposition de prix pour la collecte de matières recyclables commerciales pêle-mêle par chargement avant pour la période de janvier 2023 à janvier 2025.

### 12• Québec région gourmande – Mise à jour du Plan d'action et élaboration d'un plan de communication – Octroi d'un contrat

#### Résolution 2022-09-118

**Attendu que** les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

**Attendu que** le réseau agrotouristique régional est désigné Québec, région gourmande ;

**Attendu que** la MRC de L'Île-d'Orléans est le répondant officiel de Québec, région gourmande pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

**Attendu qu'**une des actions retenues en 2022 prévoit le recours à une firme externe pour la mise à jour du plan d'action et l'élaboration d'un plan de communication pour Québec, région gourmande ;

**Attendu que** cinq entreprises ont été invitées à déposer une proposition et que trois d'entre elles l'ont fait ;

**Attendu que** le comité de sélection recommande de retenir la proposition de Panoramik, datée du 31 août 2022 ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un contrat à Panoramik pour la mise à jour du plan d'action et l'élaboration d'un plan de communication pour Québec, région gourmande, moyennant des honoraires de 34 700 \$ (plus les taxes applicables), à même l'aide financière obtenue de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis ;
- D'autoriser la directrice générale à signer tout document afférent.

### 13• Destination Québec Cité - Renouvellement

#### Résolution 2022-09-119

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de renouveler l'entente de partenariat entre l'Office de Tourisme de Québec et la MRC





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

pour une année supplémentaire et d'autoriser la préfète et la directrice générale à signer l'entente de partenariat entre Destination Québec Cité et la MRC.

### 14• Ministère de la Famille – Comité consultatif régional de la Capitale-Nationale- Nomination d'un représentant

#### Résolution 2022-09-120

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mme Véronique Gravel, coordonnatrice de la politique familiale de la MRC sur le Comité consultatif régional de la Capitale-Nationale.

### 15• Adoption des dépenses du mois d'août 2022

#### Résolution 2022-09-121

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'août 2022, lesquelles s'élèvent à 574 844,05 \$.

### 16• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

### 17• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

### 18• Période de questions

Elle débute à 20h14 et se termine à 20h24.

### 19• Levée de la réunion

#### Résolution 2022-09-122

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h25.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 5 octobre 2022 à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

*Chantale Cormier*

Chantale Cormier  
Directrice générale-Greffière-trésorière

*Lina Labbé*

Lina Labbé  
Préfète